



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

46363



Distr.  
GENERALE  
E/CN.14/CPH/45  
15 juin 1978  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Groupe de travail chargé d'élaborer les recommandations  
en vue des recensements de la population et de  
l'habitation de la série de 1980 en Afrique

Addis-Abéba, 10-14 juillet 1978

RECOMMANDATIONS MONDIALES CONCERNANT LES RECENSEMENTS  
DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE LA SERIE DE 1980

1. Un groupe d'experts s'est réuni à New York du 16 au 24 janvier 1978 afin de mettre en point le projet de recommandations globales concernant les recensements de la population et de l'habitation de la série de 1980 à soumettre à la Commission de statistique lors de sa 20ème session en janvier 1979. La réunion a été organisée par le Bureau de statistique des Nations Unies. Y ont participé 17 experts provenant de pays développés et de pays en développement ainsi que de divers organismes. La région africaine était représentée par Messieurs M. El Mokhtar Zamel, Directeur de la statistique, Mauritanie, E.A. Colecraft, Bureau du recensement, Ghana, et R. Andrianasolo, Chef de la section des statistiques démographiques et sociales, Division de la statistique de la CEA.
2. Il serait utile de rappeler que sur la demande de la Commission de statistique, les commissions régionales et l'Institut interaméricain de statistique ont été chargés de mettre au point les recommandations relatives au contenu du recensement tandis que le Bureau de statistique a concentré ses efforts sur les questions concernant les aspects opérationnels du recensement. Il faudrait noter que l'on envisage de publier les recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation en un seul volume et de supprimer la référence à une année particulière dans le titre du document.
3. Dans le cadre de ces travaux, la CEA a entrepris une étude sur "les Méthodes et problèmes de la série de recensements africains de la population et de l'habitation de 1970" qui a été présentée à la Conférence des statisticiens africains à sa dixième session. Cette étude sera soumise à l'examen d'un Groupe de travail chargé d'élaborer les recommandations en vue des recensements de la population et de l'habitation de la série de 1980 en Afrique prévu à Addis-Abéba en juillet 1978.
4. Le présent résumé du rapport du groupe d'experts de New York servira également de document de référence au Groupe de travail mentionné ci-dessus étant donné que les recommandations globales et les recommandations régionales doivent être considérées comme complémentaires.
5. Pour des raisons pratiques, on présentera ce document sous deux principales rubriques :
  - i) Aspects opérationnels du recensement;
  - ii) Contenu du recensement.
  - i) Aspects opérationnels du recensement  
Définition, caractéristiques essentielles et utilité des recensements de population et de l'habitation
6. Le groupe a été d'avis que l'adoption d'une périodicité déterminée et les considérations nationales sont plus importantes dans la fixation de la date du recensement que le souci de comparabilité internationale. Il a cependant reconnu qu'une certaine synchronisation sur le plan international donne des avantages supplémentaires de comparabilité et a indiqué que les pays pourraient envisager, dans la mesure du possible, d'effectuer un recensement au cours des années se terminant par un zéro ou à une date aussi rapprochée que possible de ces années-là.

7. Le groupe a recommandé qu'il faudrait insister plus sur l'importance des données de recensement pour l'établissement d'une politique de développement économique et social plutôt que sur les aspects administratifs.
8. Le groupe a réaffirmé qu'il existe un rapport particulièrement étroit entre les recensements de population et les recensements de l'habitation. On a toutefois fait remarquer que la combinaison de ces deux opérations en une seule pourrait alourdir les tâches de l'enquêteur dans certains pays en voie de développement et conduire à la détérioration de la qualité des renseignements recueillis. A ce propos, on a suggéré que l'on pourrait inclure le recensement de l'habitation dans l'opération d'établissement de liste des locaux tout en préservant les liens nécessaires entre l'habitation et la population correspondante.
9. En raison de l'intégration croissante des programmes de collecte de données, le groupe a reconnu que des rapports plus étroits que par le passé devraient exister entre les recensements de population et les recensements de l'agriculture bien que ces deux types de recensement utilisent des unités de dénombrement différentes. Cependant ceci n'implique pas nécessairement une tentative de combiner les deux opérations, ce qui alourdirait beaucoup les tâches du personnel de terrain.

Planification, organisation et administration des recensements de population et de l'habitation

10. Le groupe a notamment mis l'accent sur la nécessité de simplifier autant que possible les procédures administratives relatives au recrutement du personnel à l'acquisition d'équipement et de fournitures, etc. au cours de la phase opérationnelle du recensement. Une base légale appropriée concernant le recensement devrait être proclamée dès le début de la phase préparatoire en vue d'assurer que les opérations qui doivent être exécutées au cours d'une longue période puisse commencer en temps opportun et avec les ressources nécessaires. Un calendrier provisoire contenant les principales dates des opérations devrait également être préparé à ce stade initial en vue de constituer un cadre général pour le recensement. Le calendrier devrait être révisé et contenir plus de détails au fur et à mesure que la planification du recensement progresse, l'objectif étant d'arrêter les dates définitives dès que possible.
11. Le groupe a approuvé les recommandations provisoires élargies concernant la communication avec les utilisateurs et le grand public et a mis l'accent sur la nécessité de commencer tôt la planification à cet effet bien que la date de la campagne de publicité elle-même doive être soigneusement choisie et ne soit pas trop en avance.
12. Le groupe a reconnu la grande utilité des directives élargies concernant les travaux cartographiques qui constituent un aspect important et continu des travaux préparatoires du recensement. On a souligné que les photographies aériennes et les images par satellite peuvent être utiles pour les recensements mais coûtent cher. On a suggéré que le choix de telles méthodes devrait être examiné en relation avec les besoins de plusieurs utilisateurs et non seulement en vue de son utilisation aux fins du recensement. Dans un tel contexte, les dépenses pour les besoins du recensement seront réduites.

13. Le groupe a été d'avis qu'en vue de l'obtention de données concernant les petites unités à partir d'un recensement de la population et de l'habitation, la zone de dénombrement (ZD) peut être l'unité essentielle, particulièrement en l'absence d'un système compréhensif d'identification des rues ou d'adresses similaires. On pense cependant qu'il faudrait mentionner les utilisations des statistiques sur les petites unités ainsi que certains problèmes concernant le caractère confidentiel des renseignements. Il pourrait également être utile de faire une distinction entre, d'une part, le système traditionnel de codification des divisions administratives à tous les niveaux et, au niveau le plus bas, des zones de dénombrement et, d'autre part, le système de codification géographique (geocoding) développé plus récemment et utilisant les coordonnées géographiques comme référence.

14. Le groupe a été d'avis que les nouvelles découvertes en matière de programmes de vérification des données sur ordinateur sont importantes mais a considéré que le développement de tels programmes coûte cher et, bien qu'il soit possible d'utiliser des programmes portatifs développés ailleurs, plusieurs pays ont rencontré des difficultés dans le passé dans l'utilisation de programmes pour la vérification ou la mise en tableaux de recensement ou d'enquête. A tout le moins, de tels programmes impliquent une formation spécialisée et quelquefois beaucoup d'adaptations.

15. Le groupe a recommandé que l'on devrait prévoir dès le début le traitement des données du recensement sur place pour plusieurs raisons techniques (par exemple l'accès facile aux documents du recensement, familiarisation du personnel national de traitement des données et autre avec l'ensemble des opérations de recensement). En plus, le recensement constitue souvent pour les pays l'occasion de changer ou de renforcer l'équipement utilisé pour le traitement des données statistiques. Les pays devraient également examiner la possibilité d'utiliser les ordinateurs situés en dehors du Bureau central de statistique ou du Bureau de recensement et c'est seulement lorsque toutes ces solutions s'avèrent impossibles qu'il faudrait recourir au traitement des données du recensement à l'extérieur du pays.

16. Le groupe a été d'avis que la formation du personnel dans un recensement de la population et de l'habitation est très importante car le succès des opérations dépend presque entièrement du personnel. Il a exprimé sa satisfaction que des directives plus fournies que par le passé existent maintenant sur cette question. Des suggestions ont été faites en vue de renforcer davantage le rôle de la formation dans l'amélioration de la qualité des résultats du recensement, d'indiquer les besoins de formation d'autres agents du recensement (vérificateurs, chefs d'équipe, superviseurs principaux) et d'illustrer les activités de formation par des exemples.

17. On a attiré l'attention sur les nombreuses difficultés qui résultent de l'existence de plusieurs langues différentes dans un pays effectuant un recensement. Dans plusieurs pays, on a résolu cette question par l'utilisation de questionnaires multilingues ou de questionnaires régionaux ou par l'impression de manuels dans les différentes langues. Le problème est plus sérieux lorsqu'il s'agit de langues non écrites auquel cas il faudrait en tenir compte au cours du programme de formation. Il est très important que les agents recenseurs connaissent la langue ou le dialecte de l'endroit où ils travaillent et qu'ils soient bien entraînés à formuler les questions dans cette langue lorsque le questionnaire du recensement est rédigé dans une autre langue.

18. Enfin, il faudrait noter que l'étude de la CEA sur les "Techniques spéciales pour le dénombrement des nomades dans les recensements et enquêtes effectués en Afrique" est mentionné dans les recommandations globales comme étant un document de référence sur les méthodes utilisées pour le dénombrement des nomades et des semi-nomades.

#### Emploi du sondage dans les recensements de la population et de l'habitation

19. La section relative à l'emploi du sondage n'a reçu que de légères modifications. On a suggéré que l'on reconnaisse l'importance du calcul des variances de sondage, du moins en ce qui concerne les principaux sujets d'intérêt. A cet effet on pourrait utiliser des méthodes simples, en conformité avec le plan de sondage, telles que les groupes tirés au hasard ou les totaux des données de base de chacune des unités primaires de sondage. On a également suggéré que l'on indique la nécessité de maintenir autant que possible l'indépendance entre le recensement et la vérification sur le terrain postérieure au dénombrement.

20. Compte tenu de la vitesse de traitement des données du recensement sur ordinateur, certains experts ont remis en question l'utilité du sondage en relation avec la préparation des tableaux finaux.

#### Unité, lieu et moment du dénombrement

21. Le groupe d'experts a reconnu que certains pays pourraient avoir des difficultés dans l'application des définitions du "ménage" ou de l'"habitation" et particulièrement dans le maintien de concepts indépendants. On a cependant considéré que les avantages en termes d'utilité des données résultant de concepts indépendants l'emportent sur les efforts supplémentaires nécessaires.

22. Il a été souligné que les définitions contenues dans les recommandations globales concernant les recensements de la population et de l'habitation devraient être développées et illustrées à la lumière des conditions et des circonstances dans chaque pays et que la vérification sur le terrain postérieure au dénombrement pouvait être un moyen utile pour déterminer jusqu'à quel point les définitions nationales des unités de dénombrement ont été appliquées sur le terrain et les effets correspondants sur les résultats du recensement.

23. Comme il est de tradition dans certains pays d'utiliser la famille plutôt que le ménage comme unité de dénombrement, il a été convenu que la famille au sens large du terme pourrait être adoptée comme unité supplémentaire de dénombrement; dans la plupart des cas, la composition de la famille coïncidera avec celle du ménage.

#### ii) Contenu du recensement

24. Dans ses discussions sur les facteurs déterminant le choix des sujets, le groupe d'experts a convenu qu'il faudrait mentionner l'utilité de la continuité historique des sujets étudiés de manière à permettre la comparaison des changements dans le temps. Cependant, les pays devraient éviter de collecter des renseignements qui ne sont plus nécessaires sous prétexte qu'ils ont été traditionnellement collectés dans le passé.

25. On a également convenu qu'une certaine réserve devrait être indiquée en ce qui concerne le coût de l'inclusion de questions qui ne peuvent pas être codifiées à l'avance (par exemple les noms des lieux de résidence antérieure).

26. On a déjà indiqué que les commissions régionales devraient se charger du choix des sujets et des tableaux. On donnera ci-après les sujets inclus dans les recommandations régionales (y compris les recommandations provisoires africaines) selon les priorités qui leur ont été accordées :

A. Recensement de la population

a) Sujets prioritaires dans quatre ou cinq régions

Caractéristiques géographiques et de migration

- Lieu de résidence habituelle
- Lieu de présence au moment du recensement
- Lieu de naissance
- Durée de résidence
- Lieu de résidence à une date spécifiée dans le passé
- Population totale\*
- Localité\*
- Population urbaine et population rurale\*

Caractéristiques du ménage

- Lien avec le chef ou un autre membre du ménage servant de référence
- Composition du ménage

Caractéristiques démographiques et sociales

Sexe

Age

- Etat matrimonial
- Nationalité juridique

Fécondité et mortalité

- Enfants nés vivants
- Enfants vivants

Caractéristiques de l'éducation

- Degré d'instruction
- Aptitude à lire et à écrire
- Fréquentation scolaire

Caractéristiques économiques

- Type d'activité
- Profession
- Industrie
- Situation dans la profession

\* Sujets dérivés

b) Sujets prioritaires et/ou autres sujets utiles dans trois régions au moins (en plus des sujets inclus dans la liste "a")

Caractéristique géographique et de migration

- Lieu de résidence antérieure

Caractéristiques démographiques et sociales

- Groupe national et/ou ethnique
- Religion

Fécondité et mortalité

- Age au mariage
- Naissances vivantes au cours des 12 mois précédant le recensement
- Décès d'enfants nés au cours des 12 mois précédant le recensement
- Durée du mariage
- Survivance de la mère

Caractéristique de l'éducation

- Diplômes de fin d'études

Caractéristiques économiques

- Temps de travail
- Revenu
- Secteur d'activité

c) Autres sujets mentionnés dans les recommandations d'une ou de deux régions seulement (en plus des sujets mentionnés dans les listes "a" et "b")

Caractéristiques géographiques et de migration

- Date d'arrivée ou durée de séjour dans le pays\*\*
- Lieu de travail
- Emplacement de l'école, de l'université, etc..
- Trajet pour aller au travail
- Raison de la migration
- Lieu d'enregistrement des faits d'état civil

---

\*\* Sujets à inclure dans la liste "b" s'ils sont adoptés par la région africaine

Caractéristiques du ménage

- Composition de la famille\*\*
- Lien avec le chef de famille
- Taille du ménage

Caractéristiques sociales

- Langue\*\*
- Infirmité

Fécondité et mortalité

- Rang du mariage
- Forme de mariage
- Nombre de conjoints
- Décès dans le ménage au cours des 12 mois précédant le recensement
- Survivance du père
- Survivance du premier mari

Caractéristiques économiques

- Principale source de revenu
- Groupe socio-économique
- Dépendance\*\*
- Durée du chômage\*\*
- Nombre de personnes employées par employeur
- Type d'établissement
- Résidence agricole ou non agricole

B. Recensement de l'habitation

a) Sujets prioritaires dans quatre ou cinq régions

Pour le bâtiment où se trouvent les habitations

- Type de bâtiment

Pour les habitations

- Emplacement
- Type d'habitation
- Occupation ou inoccupation
- Nombre de pièces
- Eclairage
- Lieu d'aisances
- Alimentation en eau

---

\*\* Sujets à inclure dans la liste "b" s'ils sont adoptés par la région africaine



Pour les occupants des habitations

- Nombre de ménages
- Nombre d'occupants
- Modalités de jouissance

- b) Sujets prioritaires et/ou autres sujets utiles dans trois régions au moins (en plus des sujets inclus dans la liste "a")

Pour le bâtiment

- Matériaux de construction des murs
- Année ou période de construction

Pour les habitations

- Forme d'occupation
- Installations de bain
- Cuisine

Pour les occupants des habitations

- Nombre de noyaux familiaux conjugaux
- Caractéristiques démographiques et économiques du chef de ménage ou de la personne servant de référence : âge, sexe, type d'activité, profession
- Loyer

- c) Autres sujets mentionnés dans les recommandations d'une ou de deux régions seulement

Pour le bâtiment

- Partie ou non d'un carré de concession
- Bâtiment de fermage ou non
- Nombre d'étages
- Nombre d'habitations dans les bâtiments
- Ascenseurs
- Etat

Pour les habitations

- Nombre de chambres à coucher
- Contrôle de température
- Situation de l'habitation dans le bâtiment
- Espace extérieur
- Eau chaude
- Source de combustible
- Source d'énergie pour le chauffage
- Système du tout-à-l'égout
- Conduite de gaz
- Téléphone

Pour les occupants des habitations

- Groupe socio-économique du chef de ménage ou de la personne servant de référence
- Modalités de jouissance des terrains sur lesquels se trouvent les habitations
- Etat matrimonial du chef de ménage
- Industrie du chef de ménage
- Groupe national et/ou ethnique du chef de ménage
- Niveau du revenu du chef de ménage
- Durée d'occupation de l'habitation par le ménage actuel
- Type de ménage
- Taille du ménage
- Occupation simple ou en partage
- Possession d'appareils ménagers

iii) CONCLUSIONS

27. Il ressort de ce qui précède que les préoccupations des pays en développement en général et celles des pays africains en particulier ont été prises en considération tant par le Bureau de statistique des Nations Unies que par le Groupe d'experts dans les recommandations provisoires concernant les futurs recensements de la population et de l'habitation. De telles recommandations sont forcément générales car elles doivent également tenir compte des situations prévalant dans les pays développés. Il serait donc nécessaire de procéder à des adaptations aux conditions locales.

28. Les listes des sujets ci-dessus sont données uniquement à titre de référence. Il est recommandé que les pays prennent d'abord en considération les sujets prioritaires et autres sujets utiles dans leurs propres régions avant d'examiner la nécessité et la possibilité d'inclure également les autres sujets mentionnés. La décision finale en la matière devrait être prise en fonction des besoins nationaux pour la planification économique et sociale. Il faudrait souligner que les sujets figurant dans les listes A, o et B, c ci-dessus devraient faire l'objet d'un examen minutieux avant que l'on ne décide de les inclure dans le recensement.

29. Enfin, le Groupe d'experts a considéré que les programmes de mise en tableaux devraient également être préparés à la lumière des besoins nationaux et de la possibilité de collecter des données sûres sur les sujets choisis.